

Bienvenue dans la FAQ de Lexis+ Al

FOIRE AUX QUESTIONS LEXIS+ AI™

L'objectif de ce guide est de vous aider à utiliser Lexis+ Al™ dans les meilleures conditions, en répondant aux questions les plus fréquemment posées par les utilisateurs.

Cliquez sur un lien ci-dessous pour accéder à la section qui vous intéresse.

- QU'EST-CE QUE LEXIS+ AI™?
- POSER UNE QUESTION D'ORDRE JURIDIQUE
- REDIGER UN TEXTE
- RESUMER UNE DECISION DE JUSTICE
- TELECHARGER DES DOCUMENTS



QU'EST-CE QUE LEXIS+ AI™?

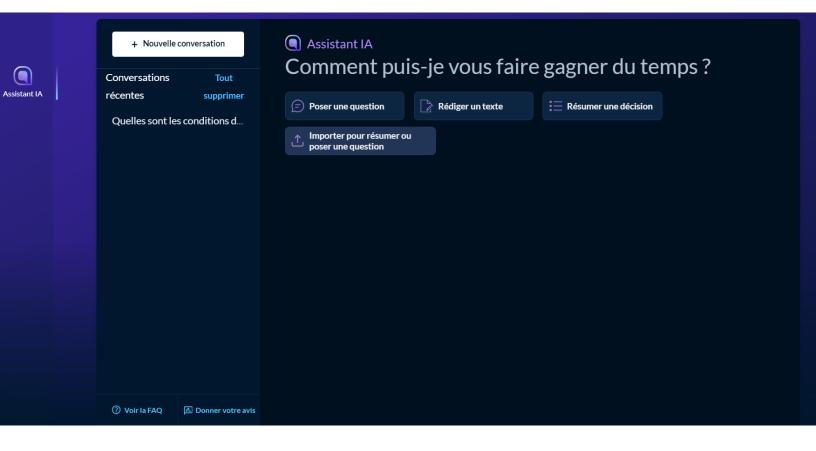
Lexis+ Al™ est le dernier module intégré dans la suite Lexis 360 Intelligence.

Dans le menu des fonctionnalités Lexis 360 Intelligence - situé à gauche de l'écran d'accueil, vous avez maintenant accès à l'Assistant IA.

Lexis+ Al™ est un module basé sur la technologie d'IA générative, qui utilise toute la puissance de la gamme de services juridiques étendus et hautement maîtrisés de LexisNexis.

Il combine la puissance de l'IA générative avec le contenu juridique LexisNexis (doctrine, législation, jurisprudence, etc.) pour vous aider dans vos tâches juridiques, notamment :

- Poser des questions juridiques
- Générer des textes, y compris des clauses, des e-mails, des lettres et des mémos
- Résumer une décision de justice
- Importer des documents pour les résumer ou poser une question sur leur contenu



La solution est amenée à évoluer au fil du temps, à mesure que les sources de contenu seront étendues dans LexisNexis.

Lexis+ Al™ est pris en charge par une technologie de cryptage et de confidentialité de pointe pour assurer la sécurité de vos données sensibles.



Que puis-je faire avec Lexis+ AI™?

Lexis+ Al™ vous permet de gagner du temps dans vos recherches juridiques, vos analyses et la rédaction de vos documents.

À l'aide des quatre tâches affichées sur la page d'accueil, vous pouvez :

- Poser des questions juridiques dans un style conversationnel, affiner vos questions et recevoir des réponses rapides, concises et fiables; le tout avec des sources que vous pouvez vérifier et utiliser dans vos recherches juridiques;
- Rédiger des mémos, des lettres, des courriels, des arguments et des clauses;
- Résumer une décision de justice, permettant de comprendre rapidement les points juridiques traités dans la décision, le raisonnement de la juridiction et l'issue de l'affaire ;
- Télécharger les documents de votre choix (documents officiels comme des projets de lois ou vos propres documents professionnels) et poser des questions sur le contenu de ces documents, ou encore demander à Lexis+ Al™ de générer un résumé des documents téléchargés.

Quelles questions puis-je poser?

Lexis+ Al™ est un produit juridique spécialisé, vous pouvez donc poser à l'assistant n'importe quelle question juridique. Les réponses sont fondées sur le contenu fiable et vérifié de LexisNexis. Chaque réponse comprend des références et vous donnera la source des documents utilisés pour générer la réponse, afin que vous puissiez vérifier son exactitude.

Lexis+ Al fonde ses réponses uniquement sur la base de données de LexisNexis et couvre l'ensemble des matières.

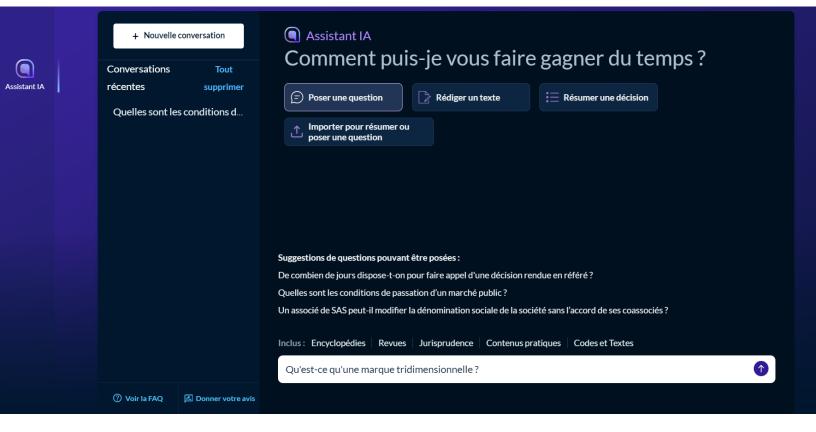
Les contenus utilisés sont les suivants :

- Les revues
- Les encyclopédies
- Les contenus pratiques (modèles d'actes, formules et fiches pratiques)
- L'ensemble des décisions de jurisprudence française, disponibles en Open Data : Cour de cassation, Conseil d'Etat, Conseil constitutionnel, Tribunal des conflits (base complète) Cour d'appel, Tribunal judiciaire, Tribunal administratif, Cour administrative d'appel
- La législation française
- Les codesLa documentation administrative fiscale



POSER UNE QUESTION JURIDIQUE

Utilisez la tâche *Poser une question juridique* pour poser une question sur un sujet ou un problème juridique, par exemple la définition d'une notion ou ses conditions d'application.



Qu'est-ce qu'une conversation ?

Lexis+ Al™ est capable de mener une conversation en prenant en compte dans ses réponses les questions que vous avez posées précédemment.

Quels types de questions juridiques puis-je poser?

Parmi les exemples de questions, mentionnons la possibilité de demander le droit applicable sur un sujet précis. Vous pouvez également poser une question plus complexe, comme l'explication d'un sujet juridique, les avantages et les inconvénients d'un problème, l'applicabilité d'un principe juridique ou la façon de mener à bien une procédure. Il est aussi possible de demander des précisions sur le contenu source ou encore de demander des définitions de termes juridiques pour plus de clarté et de précision.

Vous pouvez poser des questions d'ordre juridique telles que :

- Définitions juridiques (par exemple, qu'est-ce qu'une marque tridimensionnelle ?)
- Questions de droit applicable (par exemple, quelle loi exige que le bénéficiaire d'une promesse de vente dispose d'un délai de rétraction de 10 jours à compter du lendemain de la réception de l'acte ?)
- Questions sur la procédure (par exemple, l'expertise judiciaire peut-elle être ordonnée à tout



moment?)

Scénarios juridiques plus complexes (par exemple, une entreprise peut-elle utiliser l'image d'une célébrité dans sa publicité sur les canaux de médias sociaux sans l'autorisation de la célébrité ?)

Puis-je poser des questions complémentaires ?

Oui, vous pouvez poser des questions complémentaires pour affiner votre question, l'élargir ou explorer des variantes.

Alternativement, vous pouvez demander que la réponse précédente soit reformulée d'une manière différente (par exemple, plus concise, dans un style plus formel, etc.)

Combien de questions puis-je poser?

Vous pouvez poser **jusqu'à dix questions** au cours d'une même conversation.

Cette limite est mise en place pour vous fournir le résultat le plus précis possible. Plus il y a de questions, plus les conversations s'éloignent du sujet initial ou donnent des résultats moins fiables.

Un compteur s'affiche pour indiquer le nombre de questions restantes. Une fois que vous avez atteint la 10ème question, vous serez invité à démarrer une nouvelle conversation.

Remarque: Le contexte n'est pas transféré entre les conversations. Ainsi, une fois que 10 questions ont été posées et qu'une nouvelle conversation est lancée sur Lexis+ Al,™ le contexte de la conversation précédente ne sera pas pris en compte.

Comment démarrer une nouvelle conversation ?

Vous pouvez démarrer une nouvelle conversation à tout moment au cours de votre session et vous devez le faire après votre dixième requête dans une conversation.

Les nouvelles conversations sont généralement lancées lorsque vous souhaitez poser une question qui n'est pas liée à une réponse déjà donnée par l'Assistant IA.

Pour démarrer une nouvelle conversation, cliquez sur lien Démarrer une nouvelle conversation sous la barre de saisie ou sur le bouton Nouvelle conversation sur le côté gauche de l'écran Lexis+ $AI^{\text{\tiny M}}$.



Une fois la nouvelle conversation lancée, la conversation précédente ne sera plus visible. Pour accéder à nouveau aux résultats de la conversation précédente, il vous suffit de sélectionner la question d'origine que vous avez posée dans la liste des conversations sur l'historique à gauche.

Pourquoi est-ce que je n'obtiens pas toujours la même réponse à une question que j'ai posée précédemment ?

Poser la même question dans deux conversations distinctes ne produira pas nécessairement le



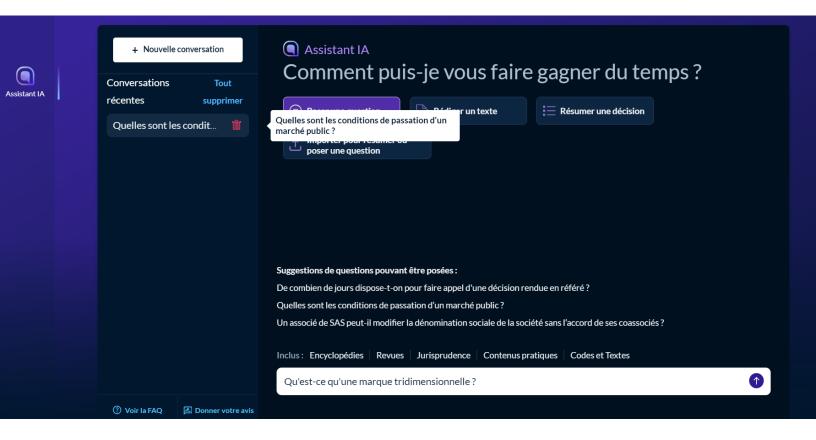
même résultat. En effet le modèle de génération de réponse est dynamique, la réponse est générée en temps réel. Par conséquent, Lexis+ Al™ ne générera pas nécessairement le même résultat à chaque fois. Les réponses données ne sont ni préparées en avance ni stockées. Une exception à cette règle concerne les résumés de jurisprudence, pour lesquels les réponses sont parfois générées en avance afin de gagner du temps.

Comment supprimer une conversation?

Pour supprimer une conversation, survolez la question dans l'historique de vos conversations sur le côté gauche de la fenêtre Lexis+ Al™. Une icône de suppression s'affiche à côté de la question. Cliquez sur l'icône *Supprimer* pour supprimer cette conversation.

Remarque: Une fois que vous avez supprimé une conversation, vous ne pouvez pas la récupérer.

Par ailleurs, vos conversations sont purgées automatiquement au bout de 90 jours.



Pour supprimer toutes les conversations de la liste de l'historique, cliquez sur le **lien Tout** supprimer en haut de l'historique de vos conversations.

Comment enregistrer une conversation?

Les conversations sont automatiquement enregistrées dans la liste *Historique des conversations récentes* sur la gauche de l'écran.



REDIGER UN TEXTE

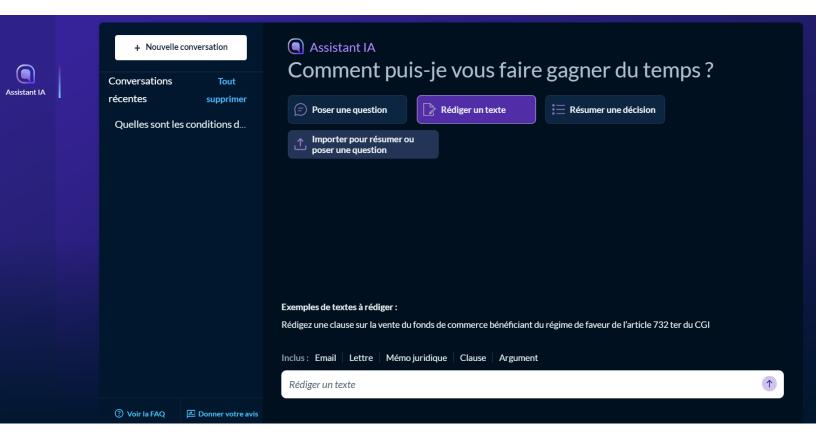
Quel type de textes puis-je générer?

Vous pouvez rédiger les types de documents suivants :

- Mémo
- Lettre
- Email
- Clause
- Argument

Comment puis-je générer un document ?

À partir de l'écran d'accueil principal de Lexis+ Al™, sélectionnez le **bouton Rédiger un texte**.



Comment puis-je changer la tonalité du message du document généré ?

Vous pouvez modifier la tonalité du document généré. Par exemple, dans la barre de saisie, entrez l'une des instructions suivantes :

- Plus assertif
- Moins assertif
- Raccourcir et simplifier
- Adoucir le ton
- Expliquez ce qui a changé



Comment puis-je revenir au texte généré par mon message d'origine?

Il vous suffit de cliquer sur votre demande initiale de document dans la *liste des conversations* récentes sur le côté gauche de l'écran.

Comment puis-je créer un meilleur texte?

Vous recevrez un meilleur texte en suivant les conseils ci-dessous :

- Soyez précis dans le type de document que vous souhaitez rédiger, par exemple « Rédigez un e-mail à l'attention d'un client détaillant dans quelles circonstances un accord de non-concurrence sera exécutoire contre un employé de niveau non exécutif ».
- Fournissez suffisamment de contexte et de faits pour aider Lexis+ Al™ à comprendre exactement ce que vous voulez générer.
- Si vous n'obtenez pas le texte que vous recherchez, posez une question supplémentaire avec plus de précision.



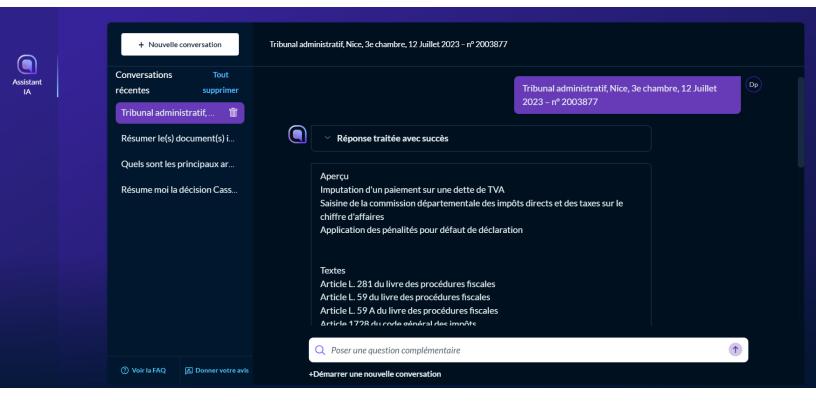
RÉSUMER UNE DECISION DE JUSTICE

Utilisez la **tâche** *Résumer une décision* pour créer une vue d'ensemble des faits, des questions et du raisonnement juridique d'une décision spécifique. Vous pouvez créer un résumé sans avoir besoin d'ouvrir les résultats de la recherche.

Ou'est-ce qu'un résumé dans Lexis+ AI™?

Un résumé est une version synthétique de la décision originale, fournissant une vue d'ensemble de la décision, du raisonnement du juge ainsi que de son issue.

Voici un exemple de résumé :



Que puis-je résumer ?

Vous pouvez résumer une décision de jurisprudence à l'aide de ses références complètes (juridiction, date, numéro de décision (pourvoi, requête, répertoire général).

Comment puis-je demander un résumé?

Sélectionnez la **tâche** *Résumer une décision* dans le menu de l'écran principal de Lexis+ Al™. Saisissez une référence que vous souhaitez résumer dans la barre de saisie située en bas de l'écran, où il est indiqué *Rechercher une décision*. Cliquez sur la flèche vers le haut pour lancer le



résumé.

Lexis+ Al™ affichera un message indiquant qu'il génère une réponse. Lorsque le résumé est terminé, vous verrez un message indiquant que la **réponse est terminée**.

Quelles sont les informations fournies dans un résumé?

La génération d'un résumé d'une décision à l'aide de Lexis+ Al™ simplifie votre expérience de recherche en réduisant le besoin de lire une décision intégralement ; il permet d'avoir rapidement une vision de la décision et de son intérêt au regard de votre dossier. Le résumé type se compose des éléments suivants :

- 1. Thèmes : Il fournit les problématiques juridiques abordées dans la décision.
- 2. Faits : Il reprend et résume les faits essentiels à la compréhension de la décision et impactant la motivation.
- 3. Fondements : Il liste les textes et les décisions de jurisprudence cités dans la décision.
- 4. **Motivation** : Il résume les éléments sur lesquels le juge s'est prononcé et le sens de sa décision.
- 5. Solution : Il reprend le dispositif de la décision.

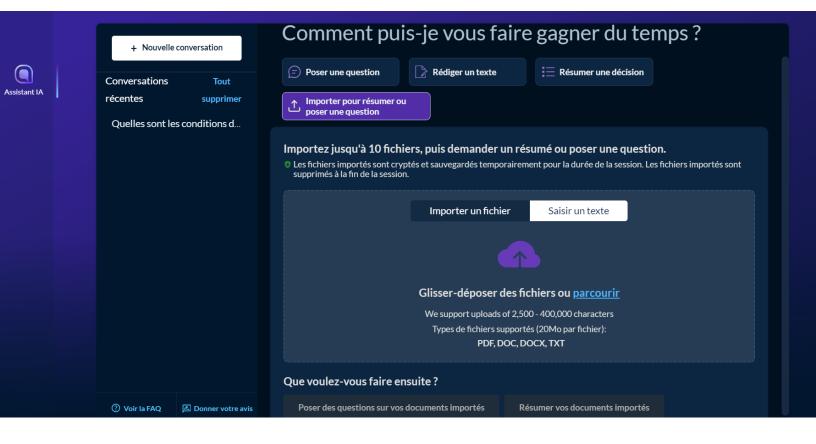


IMPORTER DES DOCUMENTS

Utilisez la tâche *Importer pour résumer ou poser une question* et ainsi résumer les informations clés des documents de votre choix en quelques instants.

Au cours d'une session, vous pouvez charger jusqu'à 10 fichiers, d'une taille maximale de 20 Mo par fichier.

REMARQUE: Les fichiers que vous importez sont chiffrés lors de leur chargement. Ils seront enregistrés temporairement et systématiquement supprimés à la fin de la session.



Comment puis-je importer mes documents?

Vous pouvez glisser-déposer des fichiers directement dans la **zone** *Importer un fichier*, ou encore cliquer sur le **lien** *Parcourir* pour importer un fichier depuis votre poste de travail.

Les types de fichiers pris en charge sont .pdf, .doc, .docx et .txt, avec une taille maximale de 20 Mo par fichier.

Conseil : Vous pouvez sélectionner plusieurs documents à la fois, que vous fassiez un glisser-déposer ou que vous utilisiez la fonction de navigation, en maintenant les touches CTRL-MAJ enfoncées comme vous le feriez normalement dans votre explorateur de fichiers.

Une fois le document chargé, il sera ajouté dans la zone de l'écran Importer un fichier.

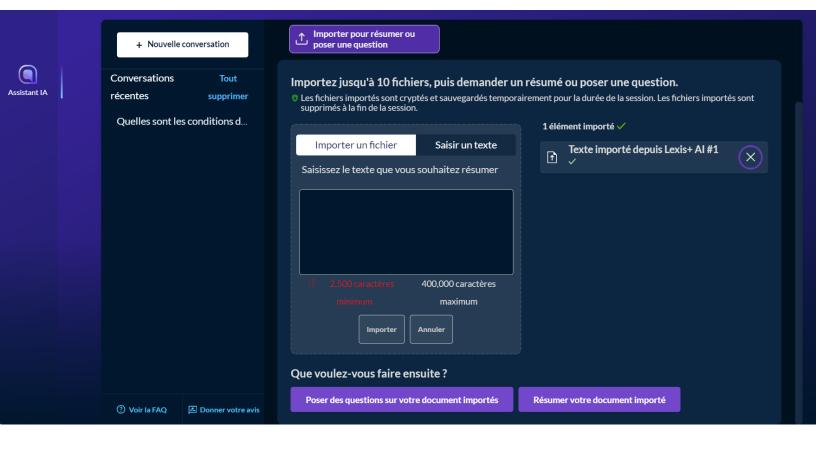


Comment utiliser l'option Saisir un texte?

Pour saisir manuellement un texte dans la **fonction** *Importer pour résumer ou poser une question*, cliquez sur le bouton *Saisir un texte* pour afficher une zone de texte.

À partir de là, vous pouvez saisir du texte directement dans la zone de texte, ou encore copier-coller une section d'un document existant. Vous devez saisir un minimum de 2 500 caractères et un maximum de 40 000 caractères.

Cliquez sur le bouton *Importer* pour charger votre texte dans Lexis+ Al.™ Une fois le texte chargé, il sera ajouté dans la zone de l'écran *Eléments importés*. Vous pouvez ensuite saisir un autre texte si nécessaire.



Puis-je importer un fichier et utiliser la zone de texte pour saisir du texte?

Oui, c'est possible. Il vous suffit de glisser-déposer vos fichiers à l'aide de l'option *Importer un fichier*, puis de cliquer sur le bouton *Saisir un texte* et de saisir le texte que vous souhaitez importer dans la zone de texte. Vous pouvez également commencer à partir de la zone de texte et glisser-déposer des fichiers directement dans la **fenêtre** *Importer pour résumer et poser une question*.



Comment puis-je poser des questions sur mes documents importés ?

Une fois que vous avez chargé vos documents, les boutons en bas deviennent actifs. Cliquez sur le bouton *Poser des questions sur vos documents importés* pour poser une question sur vos documents. Par exemple, vous pouvez demander à Lexis+ $AI^{\text{\tiny M}}$ de trouver les principaux arguments dans les documents.

Comment puis-je résumer mes documents importés ?

Une fois que vous avez chargé vos documents, les boutons en bas deviennent actifs. Cliquez sur le bouton *Résumer vos imports* pour que Lexis+ Al™ génère un résumé des documents chargés.

